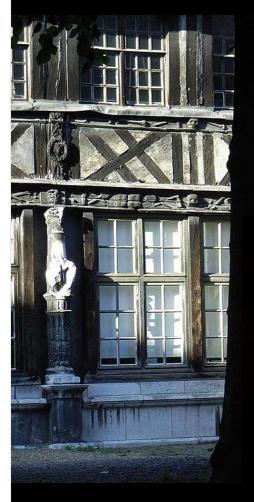
Galerie des Arts du feu

Aître Saint-Maclou 186, rue Martainville 76000 Rouen En partenariat avec



CONCOURS CÉRAMIQUE

APPEL À CANDIDATURE







Jusqu'au 10 janvier 2020

Le chat de l'Aître

Contact:

Max DEBEAUVAIS

Administrateur Tel : 0675876212 **Nina PAINCHAULT**

Responsable artistique

Tel: 0665131318

Mail: galeriedesartsdufeu@gmail.com

Ils nous soutiennent:











Galerie des Arts du feu · Aître Saint-Maclou

A l'occasion de l'ouverture de la Galerie des Arts du feu, un concours sur le thème du chat mythique de l'Aître Saint-Maclou est ouvert à tous les céramistes professionnels.

Le chat de l'Aître : Mythe et réalité

L'histoire du chat momifié de l'Aître Saint-Maclou est devenue au fil des années un célèbre mythe local en adéquation avec le caractère atypique du lieu.

D'après la légende, un chat noir aurait été emmuré pendant la construction des premiers bâtiments de l'Aître pour conjurer le diable.

Il s'agit en réalité d'un canular.

C'est René-André DUPARQ, un ancien professeur de l'école des Beaux Arts qui a acquis ce chat momifié parmi des pièces issues de la succession du sculpteur Paul GASC (1860-1944). Il l'a ensuite entreposé dans l'école, avant que des étudiants le déplace discrètement dans sa niche de pierre dans les années 1950, créant ainsi le mystère autour de l'animal.

Bien que la vérité ait été rendue publique dans un récent article du Paris-Normandie, la momie emblématique retrouvera sa place, à l'entrée de la cour, à l'issue des travaux. Ce chat fait indéniablement partie de l'histoire de l'Aître, il est même répertorié dans les guides touristiques!



Photo ©KarlDubost

RÈGLEMENT

1-Candidature

Ce concours s'adresse à tous les professionnels de la céramique. Chaque artiste est invité à présenter une pièce originale sur le thème du chat de l'Aître tout en respectant certains critères.

Le candidat devra être l'auteur de l'œuvre présentée. La fiche d'inscription s'accompagnera de 3 photos de la pièce concourante. Si la pièce est retenue, elle devra correspondre en tous points aux photos envoyées. La pièce présentée ne devra pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public et/ou susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni à faire l'apologie de crimes contre l'humanité.

Les participants qui seront retenus s'engagent à accepter le règlement et à renoncer à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Ils devront fournir les éléments demandés dans la fiche d'inscription, toute participation incomplète ou non conforme entraînera l'annulation de la candidature.

2-Thème

Thème: « Le chat de l'Aître »

L'interprétation du thème du concours est libre ainsi que le choix du décor et de la technique mais l'œuvre doit être réalisée majoritairement en céramique en respectant les dimensions maximales.

3-Constitution du dossier de candidature

Les dimensions maximales sont les suivantes :

largeur max: 46cmprofondeur max: 22cmhauteur max: 70cm

La pièce devra occuper un volume cohérent avec l'espace de la niche de l'atelier-pépinière.





La fiche d'inscription devra impérativement :

- Comporter 3 photos de l'œuvre présentée, sous différents angles et de bonne définition.
 (300 dpi, format jpg)
 La qualité des photos sera essentielle pour le premier tour de sélection et ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement.
- Être complétée et signée
- Être accompagnée d'un texte de présentation de l'artiste : parcours, cheminement, démarche ainsi qu'un texte de présentation de l'œuvre.
- Attester d'un statut professionnel (chambre des métier, maison des artistes, etc.)

Chaque concurrent ne peut déposer qu'un seul dossier ne comportant qu'une œuvre unique. La collaboration entre plusieurs créateurs n'est pas autorisée.

Le dossier complet devra être déposé avant le 10 janvier 2020 à minuit,

par voie électronique à l'adresse : galeriedesartsdufeu@gmail.com

4-Critères de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur dossier par l'équipe et le conseil d'administration de la Galerie des Arts du feu selon :

- le respect des conditions d'inscription
- l'adéquation avec le thème
- la pertinence de la proposition

Après sélection, les participants seront informés le par e-mail le 24/01/2020 de la sélection pour l'exposition et ils devront acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu, entre le 24 janvier et le 11 février 2020.

Les résultats de la sélection du concours seront également publiés sur le site de PCN : https://www.poleceramiquenormandie.com

Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive du participant, il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir un constat d'état (réception et retour) par le responsable présent à la réception.

Le participant sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée du concours et de l'exposition, pour toute forme de promotion.

5-Exposition et Jury

Les pièces retenues lors de la sélection seront exposées dans un espace d'exposition temporaire du **18 février au 5 avril 2020**.

La Galerie des Arts du feu se réserve le droit de modifier les dates de l'exposition. Dans ce cas, elle en informera les artistes dont les œuvres ont été sélectionnées.

6-Remise des prix

Les œuvres exposées seront soumises au vote d'un jury désigné par le conseil d'administration de la Galerie des Arts du feu.

Le jury évaluera l'originalité des œuvres, la créativité mais également les valeurs techniques et artistiques des pièces concourantes pour désigner le/la lauréat(e).

Prix du jury : 700 EUR

La pièce lauréate deviendra la propriété de la Galerie des Arts du feu.

Elle sera placée dans une niche, actuellement en cours de restauration, située dans l'atelierpépinière.

Le lauréat cédera alors, à titre exclusif, l'intégralité des droits de toute nature sur sa pièce. Les droits cédés comprennent, de façon non exhaustive, l'ensemble des droits de reproduction et de représentation de sa pièce.

En effet, la pièce retenue pourra être représentée dans les affiches, flyers, cartes et produits dérivés de la galerie des Arts du feu.

Un vote du public désignera la seconde place.

Prix du public : Bon d'achat de matière première d'une valeur de 300E à retirer à PCN.

Les prix seront décernés à l'issue de l'exposition le 4 avril 2020, à l'occasion du printemps de l'Aître.

7-Pièces non sélectionnées

Les pièces n'ayant pas remporté le concours seront proposées à la vente dans un catalogue d'exposition. Une commission de 30 % sera retenue sur les ventes pour couvrir le montant des frais généraux. Les pièces invendues devront être récupérées dans un délai d'une semaine maximum à la fin de l'exposition.



- 10 janvier 2020 : Date limite pour l'envoi complet des dossiers de candidature
- 24 janvier 2020 : Résultat de la sélection
- 11 février 2020 : Date limite d'envoi des pièces sélectionnées pour l'exposition
- 18 février 2020 : Conférence de presse
- 8 mars 2020 : Ouverture au public
- 4 avril 2020 : Délibération du jury Attribution des prix
- 5 avril 2020 : Vente des pièces non lauréates

Galerie des Arts du feu \cdot Aître Saint-Maclou



Fiche d'inscription au concours « Le chat de l'Aître »



Pour vous inscrire au présent concours, vous devez compléter cette fiche et la retourner **avant le 10 janvier 2020.**

Nom :
Prénom :
Nom de l'atelier :
Statut professionnel:
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :
Parcours, cheminement et démarche de l'artiste : (10 lignes env.)

Présentation de l'œuvre : (8-10 lignes env.)		
Joindre à cette fiche :		
 1 attestation de statut profession 		
 3 photos de la pièce, bonne défi 	nition. (300 dpi – format jpg) et dimensions	
Envoi du dossier complet (date limite : 10/01/2020) :		
par voie électronique à l'adresse :		
galeriedesartsdufeu@gmail.com		
La mantialiantian an arrangement Va	dle faire a come of common considering a district of the National Association of the Common C	
La participation au concours suppose l'adhésion sans réserve aux conditions du règlement, en la signant vous donnez votre accord pour que nous puissions publier des photos de vos œuvres dans		
le but de promouvoir la manifestation.		
	C	
	Signature :	